

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

Version 4.0

Date d'impression 29.06.2015

Date de révision 07.05.2013

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	BRENNTAG S.A. Avenue du Progrès 90 FR 69680 CHASSIEU
Téléphone	:	+33(0)4.72.22.16.00
Télifax	:	+33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail	:	FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice	:	Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Nocif (Xn)	R65
Irritant (Xi)	R38
Dangereux pour l'environnement (N)	R51/53
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

Mention d'avertissement :	Danger	
Mentions de danger :	H225 H304 H315 H336 H411	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence		
Prévention :	P210 P233 P261	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Intervention :	P301 + P310 P331 P370 + P378	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
- Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	Classification (67/548/CEE)
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics				

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

No.-CE : 927-510-4 Enregistrement : 01-2119475515-33-xxxx >= 60 - < 70	Flam. Liq.2 Skin Irrit.2 STOT SE3 Asp. Tox.1 Aquatic Chronic2	H225 H315 H336 H304 H411	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R38 Nocif; Xn; R65 R67 Dangereux pour l'environnement; N; R51/53
--	---	--------------------------------------	---

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

No.-CE : 931-254-9 Enregistrement : 01-2119484651-34-xxxx >= 25 - < 50	Flam. Liq.2 Skin Irrit.2 STOT SE3 Asp. Tox.1 Aquatic Chronic2	H225 H315 H336 H304 H411	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R38 Nocif; Xn; R65 R67 Dangereux pour l'environnement; N; R51-R53
--	---	--------------------------------------	--

Remarques : Contenu du benzène < 0.1%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais donner à boire à une victime qui est inconsciente ou qui a des crampes, ni la faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : La distance de retour de flamme peut être considérable. Éviter une exposition directe au soleil.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
- Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
- Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; polyéthylène; Polypropylène; polyester; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; polystyrène; EPDM; Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.
- Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants. Tenir à l'écart des matières combustibles.

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

Travailleurs, Effets chroniques, à long terme, Contact avec la peau : 13964 mg/kg

Travailleurs, Effets chroniques, à long terme, Inhalation : 5306 mg/m³

Consommateurs, Effets chroniques, à long terme, Contact avec la peau : 1377 mg/kg

Consommateurs, Effets chroniques, à long terme, Inhalation : 1137 mg/m³

Consommateurs, Effets chroniques, à long terme, Ingestion : 1301 mg/kg

Concentration prédictive sans effet (PNEC)

donnée non disponible :

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information supplémentaire : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

Le temps exact de la percée peut être connu par le producteur des gants et doit être respecté

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 48 - 105 °C
Point d'éclair	: < 0 °C
Taux d'évaporation	: 7 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: env. 7,4 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: env. 0,6 %(V)
Pression de vapeur	: 172 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: > 1
Densité	: env. 0,65 - 0,78 g/cm ³ (env. 15 °C)

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

Hydrosolubilité	: < 0,1 g/l (20 °C) pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 200 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. 0,3 - 1,2 mm ² /s (20 °C)
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: Non oxydant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
----------	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles. Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
Décomposition thermique	: donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Oxydants
-------------------	------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Pas d'information disponible.
-------------------------------------	---------------------------------

Paragraphe 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : > 5840 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 401)

Inhalation

CL50 : > 25,2 mg/l (rat) (OCDE Ligne directrice 403)

Dermale

DL50 : > 2920 mg/kg (lapin) (OCDE Ligne directrice 402)

Irritation**Peau**

Résultat : (OCDE Ligne directrice 404)
irritation modérée de la peau

Yeux

Résultat : (OCDE Ligne directrice 405)
Irritation légère des yeux

Sensibilisation

Résultat : (OCDE Ligne directrice 406)
non sensibilisant(e)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**Exposition répétée**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Expérience de l'exposition humaine : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Paragraphe 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson**

LL50 : > 13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL50 : 3 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

algue

EL50 : 29 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

Composant: Hydrocarbons, C7, n-alkanes,
isoalkanes, cyclics

Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Résultat : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)
Facilement biodégradable
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composant: Hydrocarbures, C6, isoalkanes,
<5% n-hexane

Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Résultat : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)
Facilement biodégradable
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Résultat : non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Résultat : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

12.6. Autres effets néfastes

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 Éviter la pénétration dans le sous-sol.
 Très volatile.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
 Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

3295

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
 Prescription particulière 640D

RID : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
 Prescription particulière 640D

IMDG : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
 (Étiquettes; Code de classification; Numéro 3; F1; 33; (D/E)
 d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

RID-Classe : 3
 (Étiquettes; Code de classification; Numéro 3; F1; 33
 d'identification du danger)

IMDG-Classe : 3
 (Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
 RID : II

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR	: Poisson et arbre
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID	: Poisson et arbre
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG	: Poisson et arbre
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG.	: oui
Classifié "P" selon 2.10 IMDG	: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées	: Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (France) 1432 Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (France) 1433 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -B- toxiques pour les organismes aquatiques. 1173 Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (France) 1434
--	--

État actuel de notification**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
TSCA	OUI	
DSL	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
KECI (KR)	OUI	
INV (CN)	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

Paragraphe 16: Autres informations

ESSENCE C-5% (DSP 60/95S)**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|| Indique la section remise à jour.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.